EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION PERMANENTE D'INDEMNISATION AMIABLE

Dans le cadre des dommages de travaux publics, la Ville a créé par délibération du 26 septembre 2001, une Commission Permanente d'Indemnisation Amiable.

Celle-ci est chargée d'examiner les demandes déposées par des commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre d'affaires durant des travaux réalisés par la Ville et de faire le cas échant, des propositions d'indemnisation au Conseil Municipal.

Cette instance présidée par Maître DAVID, avocat honoraire, est composée de :

- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire ;
- un représentant de la Chambre de Métiers du Puy-de-Dôme ;
- le Trésorier Municipal

et comme membre associé sans voix délibérative :

- un représentant du Directeur Départemental des Services Fiscaux ;
- un représentant du Trésorier Payeur Général.

Il est proposé d'adjoindre aux membres associés, un représentant de l'Ordre de Experts Comptables afin qu'il émette un avis éclairé sur les bilans présentés.

Le renouvellement de l'exécutif municipal nécessite de soumettre au vote du nouveau Conseil le principe de l'existence de cette commission, sa composition et son rôle.

Il vous est proposé en accord avec votre Commission, de valider la reconduction de cette Commission Permanente d'Indemnisation avec l'incorporation d'un membre supplémentaire en la personne d'un représentant de l'Ordre des Experts Comptables.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET